

2021/0037

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le 23 FEV. 2021

ID : 059-215900358-20210223-20210023\_D0040-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt et un, le vingt février, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. WERY. RAVIDAT.

Mmes BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. WAUCHEUL

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à Mme BLANDO.

M. PETIT à M. COQUELET.

M. CHRETIEN à M. SEGUIN.

Mme CUVILLIER-BOUILLON à M. RAVIDAT

Absentes excusées : Mmes SALLA et MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Appel à projets FIPD 2021 – Programme « s » sécurisation des établissements scolaires.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a ouvert un appel à projets pour permettre de financer des travaux de sécurisation périmétrique des bâtiments scolaires et notamment des accès afin d'éviter toute tentative d'attentat-intrusion.

Le projet a pour objectif d'installer 3 caméras aux entrées de l'école maternelle et 2 caméras aux entrées de l'école primaire et d'implanter des clôtures autour des écoles.

De plus, des vidéophones avec accès par badges seront installés à chaque école.

Ayant pris connaissance du projet proposé par la commune d'Avesnelles qui s'élève à 84 275,46 euros H.T. soit à la somme de 101 130,55 euros TTC.

L'assiette de subvention ne pourra excéder 80 % maximum du coût éligible.

Les travaux projetés en 2021 seront à inscrire au budget primitif 2021 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

# Suite de la délibération 2021/0037

Envoyé en préfecture le 23/02/2021  
 Reçu en préfecture le 23/02/2021  
 Affiché le **23 FEV. 2021**  
 ID : 059-215900358-20210223-20210023\_D0040-DE

Dépenses		Recettes	
Caméras école maternelle	12 768,48 €	Subvention sollicitée au titre FIPD 2021 - 80 % du coût total HT de l'opération	67 420,37 €
Caméras école primaire	13 213,98 €		
Pose de clôtures et vidéophone école maternelle	48 660,00 €		
Pose de clôtures et vidéophone école primaire	9 633,00 €		
T.V.A. (20 %)	16 855,09 €	Fonds propres de commune	33 710,18 €
<b>Montant T.T.C de l'opération</b>	<b>101 130,55 €</b>	<b>Montant T.T.C de l'opération</b>	<b>101 130,55 €</b>

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** l'avant-projet présenté ci-dessus,  
**Sollicite** le financement au titre du FIPD 2021 au taux de 80 % du montant H.T., soit une subvention d'un montant de 67 420,37 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
 Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 23 FEV. 2021  
 Le Maire,

